



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°...030.....du 12 Février 2019, le Maire de la Schoelcher a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité.

Cette enquête se déroulera du 1^{er} Mars 2019 au 1^{er} Avril 2019, soit pendant 30 jours consécutifs, à la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A cet effet, Monsieur René GALY a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur

Il assurera des permanences sur le lieu de consultation en mairie, selon le planning suivant :

<input type="checkbox"/>	Vendredi 1 ^{ER} mars 2019	8 h 00 – 13 h00	Ouverture et Permanence
<input type="checkbox"/>	Mardi 12 mars 2019	8 h 00 – 13 h00	Permanence
<input type="checkbox"/>	Mercredi 20 mars 2019	8 h 00 – 13 h00	Permanence
<input type="checkbox"/>	Vendredi 29 mars 2019	8 h 00 – 13 h00	Permanence
<input type="checkbox"/>	Lundi 1 ^{er} Avril 2019	8 h 00 – 13 h00	Clôture et permanence

Durant l'enquête publique, les observations sur le dossier de projet pourront être consignées sur le registre d'enquête, disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou adressées par courrier avec AR ou porté contre récépissé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Schoelcher ou transmises par mail à l'adresse suivante : mschoelcher@mairie-schoelcher.com

L'arrêté du maire de mise à enquête publique est consultable en mairie.

Le présent avis d'enquête publique sera affiché dans les panneaux d'affichage municipal et sera publié sur le site internet de la ville : www.mairie-schoelcher.fr

Le dossier soumis à enquête publique est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-schoelcher.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Les conclusions seront également publiées sur le site internet de la Commune